

Couverture des frais liés à la garantie complémentaire Grossesse pour autrui



La garantie complémentaire Grossesse pour autrui est l'ajout parfait à notre garantie Services de fertilité. Elle fournit un soutien pour la santé et le bien-être des familles et de leur mère porteuse.

La Sun Life remboursera aux participants les frais qu'ils ou leur conjoint admissible engage pour leur mère porteuse. Cette garantie peut fournir un soutien financier précieux aux participants qui agrandissent leur famille. Nous proposerons cette couverture aux promoteurs de régime qui offrent déjà la garantie Services de fertilité.

Ce document présente un sommaire de la couverture. Vous trouverez les maximums, les exclusions et les restrictions applicables dans la brochure du participant. En cas de divergences entre ce document et le contrat de garanties collectives, ce sont les dispositions du contrat qui ont préséance.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. PR9698 11-23 ry-na



Frais admissibles :

- Cours de préparation et matériel associés à la grossesse pour autrui
- Obtention de documents médicaux ou autres
- Services d'une sage-femme, d'une doula ou d'une consultante en lactation
- Garde d'enfants (pour les enfants de la mère porteuse)
- Garde d'animaux de compagnie (pour les animaux de compagnie de la mère porteuse)
- Vitamines, minéraux, produits à base d'herbes
- Services liés à l'activité physique (cours prénataux)
- Services de conseils nutritionnels (excluent le coût de la nourriture)
- Services juridiques

Nous avons besoin des renseignements sur la mère porteuse avant de pouvoir rembourser les frais aux participants. Ces renseignements doivent être inscrits sur la première demande de règlement pour que nous puissions verser les règlements adéquatement. La garantie complémentaire Grossesse pour autrui constitue un avantage imposable.



En savoir plus

Vous voulez en savoir plus sur notre garantie Grossesse pour autrui? Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life ou consultez notre [**site Web sur le programme Famille plus.**](#)